

**POUR LA MAITRISE DE LA POLLUTION DES MILIEUX AQUATIQUES,
L'EXEMPLE DE LA BRETAGNE**

par François **DUBOIS DE LA SABLONIERE**
ancien chef de service territoires et agriculture à l'agence de l'eau Loire Bretagne

La publication en 1980 du rapport **Activités agricoles et qualité des eaux**, dit **rapport Hénin**, établissant la responsabilité des activités agricoles dans la pollution diffuse des eaux par les nitrates, les phosphates et les pesticides a marqué le début de la prise de conscience, en France, de la pollution des eaux par les nitrates.

La Bretagne très tôt siège d'une forte intensification de son agriculture notamment l'élevage qui sur 4 départements seulement représentait à elle seule près de la moitié du cheptel français porcin a vu une rapide dégradation de la qualité de ses eaux superficielles et souterraines.

De nombreuses études ont alors été engagées à la fin des années 1980 pour mieux comprendre l'origine des pollutions, les mécanismes et temps de transferts de ces dernières ainsi que la réponse du milieu à une modification des pratiques.

Les principales ressources en eau sont issues des eaux superficielles, ce qui pose immédiatement un problème d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine dès lors que les teneurs dépassent 50 mg/l (directive européenne 75-440).

S'en est suivi une prise de conscience très précoce de la nécessité d'améliorer les choses.

Avec très tôt le déclenchement de dispositifs réglementaires et de dispositifs d'accompagnement financier à un niveau tout à fait exceptionnel.

Le poids des contentieux a été très important pour faire bouger les choses avec notamment la reconnaissance par la justice de la responsabilité de l'État.

Il y a ainsi eu un dispositif spécifique concernant les bassins versants dits BV à contentieux.

S'en est suivi le programme Bretagne Eau Pure, les PMPOA 1 et 2...

Des mesures spécifiques qui ont été prises au début des années 90 concernant les zones qualifiées de zones en excédent structurel d'azote liés aux élevages (ZES).

À signaler des mesures particulièrement restrictives qui ont pu être mises en place dans les bassins versants à contentieux avec un plafonnement des apports annuels d'azote tout origines (140 kg N/ha).

La Bretagne est devenu un laboratoire remarquable :

- pour évaluer les résultats que l'on pouvait attendre sur la qualité des eaux de différentes évolutions des pratiques agricoles.
- pour le suivi de la qualité des eaux, le traitement des données et leur mise à disposition
- pour la prise de conscience collective des acteurs bretons : secteur économique directement lié à la production agricole, autres secteurs économiques, collectivités territoriales, etc.
- pour assurer un développement durable et maintenir une activité agricole et agro-alimentaire de poids.

Tout cela a conduit à obtenir des résultats très encourageants sur la qualité de l'eau.

Enfin, on peut signaler que l'objectif n'est pas seulement de descendre en dessous de 50 mg/l tout au long de l'année.

Il faut aussi réduire les flux de nitrate vers la mer à des niveaux permettant de contenir le développement des algues vertes. La valeur cible peut varier d'une baie à l'autre, mais est toujours très inférieure à 50 mg/l.